

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2008

Révision: 24.06.2008

**1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

**Nom du produit:** Isopropanol

**Code du produit:** Z514

**Emploi de la substance / de la préparation:** Produits chimiques pour laboratoires

**Producteur/fournisseur:**

Promega Corporation  
2800 Woods Hollow Road  
Madison, WI 53711  
U.S.A.  
1-608-274-4330  
1-800-356-9526

**Service chargé des renseignements:**

Promega France  
Parc d'Activités des Verrières  
24, Chemin des Verrières  
Charbonnières 69260  
FRANCE  
Tel: (33) (04) 37 22 5000  
Fax: (33) (04) 37 22 5010  
Numero Vert: (commercial): 0800 48 79 99  
Numero Vert: (technique): 0800 48 80 00  
Adresse email: [fr\\_custserv@fr.promega.com](mailto:fr_custserv@fr.promega.com)  
Adresse web: [www.promega.com/fr/](http://www.promega.com/fr/)

MSDS autor: [Regulatory.Affairs@promega.com](mailto:Regulatory.Affairs@promega.com)

**Renseignements en cas d'urgence:** CHEMTREC 001-703-527-3887

**2 Identification des dangers**

**Principaux dangers:**



Xi Irritant  
F Facilement inflammable

**Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

A des effets narcotisants.  
R 11 Facilement inflammable.  
R 36 Irritant pour les yeux.  
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2008

Révision: 24.06.2008

Nom du produit: **Isopropanol**

(suite de la page 1)

### 3 Composition/informations sur les composants

**Nom chimique usuel (ou nom générique)**

**No CAS Désignation**

67-63-0 2-propanol

**Code(s) d'identification**

**No EINECS :** 200-661-7

**No CEE :** 603-117-00-0

### 4 Premiers secours

**après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**Mesures pour la protection de l'environnement:**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

**Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

### 7 Manipulation et stockage

**Manipulation:**

**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

**Stockage:**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

**Indications concernant le stockage commun:** non nécessaire

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2008

Révision: 24.06.2008

**Nom du produit: Isopropanol**

(suite de la page 2)

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

### 8 Limitation d'exposition et protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**67-63-0 2-propanol**

VME	Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
-----	--

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**Equipement de protection individuel:**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**Protection respiratoire:** Ne pas nécessaire.

**Protection des mains:**

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

**Indications générales**

<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	transparent
<b>Odeur:</b>	genre alcool

**Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	-89,5°C
<b>Point d'ébullition :</b>	82°C

**Point d'inflammation:** ≤ 21°C

**Température d'inflammation :** 425°C

**Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.  
Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

**Limites d'explosion:**

<b>inférieure :</b>	2 Vol %
<b>supérieure :</b>	12 Vol %

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2008

Révision: 24.06.2008

**Nom du produit: Isopropanol**

(suite de la page 3)

<b>Pression de vapeur à 20°C:</b>	43 hPa
<b>Densité à 20°C:</b>	0,785 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	entièrement miscible
<b>solvants organiques</b>	100,0 %

### 10 Stabilité et réactivité

**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**Réactions dangereuses:**

Réactions aux acides

Réactions aux agents d'oxydation puissants

**Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### 11 Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë:**

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**67-63-0 2-propanol**

Oral	LD50	4570 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13400 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (Rat)

**Effet primaire d'irritation:**

**de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

**des yeux:** Effet d'irritation.

**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

### 12 Informations écologiques

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 13 Informations relatives à l'élimination

**Produit:**

**Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2008

Révision: 24.06.2008

Nom du produit: *Isopropanol*

(suite de la page 4)

### 14 Informations relatives au transport

**Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**



**Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 (F1) Liquides inflammables.

**Indice Kemler:** 33

**No ONU** 1219

**Groupe d'emballage :** II

**Note de danger** 3

**Désignation du produit:** 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

**Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



**Classe IMDG:** 3

**No ONU:** 1219

**Label** 3

**Groupe d'emballage:** II

**No EMS:** F-E,S-D

**Polluant marin:** Non

**Désignation technique exacte:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

**Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



**Classe ICAO/IATA:** 3

**No ID ONU:** 1219

**Label** 3

**Groupe d'emballage:** II

**Désignation technique exacte:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

### 15 Informations réglementaires

**Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

**Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2008

Révision: 24.06.2008

**Nom du produit: Isopropanol**

(suite de la page 5)

- 7 Conserver le récipient bien fermé.  
 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Prescriptions nationales:****Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	100,0

**Classe de pollution des eaux:**

Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

\* **16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Service établissant la fiche technique:**

Promega Corp.  
 Safety Department  
 2800 Woods Hollow Road  
 Madison, WI 53704  
 U.S.A

\* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### White Spirit

#### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ.

NOM DU PRODUIT	White Spirit
DISTRIBUTEUR	Watco S.A.R.L. CRT 2 8 Rue de Berzin 59818 LESQUIN CEDEX 03 20 52 77 77 03 20 52 38 39 info@watco.fr

#### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION Xn;R65. N;R51/53. R10.

#### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NO. CAS 64742-82-1

#### 4 PREMIERS SECOURS

##### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique.

##### INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin ! Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

##### CONTACT AVEC LA PEAU

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

##### CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### MOYENS D'EXTINCTION

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

##### PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

#### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

#### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

##### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

## White Spirit

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original.

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



### MESURES D'INGÉNIEURIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection.

### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

### MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide incolore		
ODEUR	Caractéristique		
DENSITÉ RELATIVE	<1.0	VOLATILE PAR VOLUME (%)	100%
POINT D'ÉCLAIR (°C)	40C		

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### STABILITÉ

Stable aux températures normales.

### CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes.

### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Fumées/vapeurs/gaz toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### INHALATION

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire.

### INGESTION

Le liquide irrite les muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion.

### CONTACT AVEC LA PEAU

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Peut causer une irritation grave des yeux.

### ORGANES CIBLES

Peau. Yeux. Appareil respiratoire, poumons.

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## White Spirit

## 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	TURPENTINE SUBSTITUTE (White Spirit)		
NO. UN ROUTE	1300	N°CLASSIFICATION ADR	3
CLASSIFICATION ADR	Classe 3 : Liquides inflammables.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	31°(c)
No. DE DANGER (ADR)	30	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	3
CODE HAZCHEM	3Y	NO CEFIC TEC(R)	30G30
NO. CLASSE RID	3	GROUPE D'EMBALLAGE RID	31°(c)
NO. UN MER	1300	CLASSE IMDG	3.3
NO. DE PAGE IMDG	3375	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	3-07	MFAG	311
POLLUANT MARIN		NO. UN, AIR	1300



CLASSE AIR	3	GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III
------------	---	---------------------------	-----

## 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## ÉTIQUETAGE



Nocif



Dangereux pour l'environnement

## PHRASES DE RISQUE

R10	Inflammable.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION	11/10/2007
NO DE REV. /REPL. FDS GÉNÉRÉE LE	3

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Date d'impression: 30.04.08

Dernière mise à jour: 18.11.07

Page 1/4

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom commercial:** **Vegetal N°.:03137999**  
**Produit approprié:** Produits de lavage et d'entretien pour les Arts Graphiques.  
**Fournisseur:** Druck Chemie, Route de Bretten  
F - 68780 Soppe le bas  
**N° d'appel d'urgence:**  
national 03.89.26.90.00  
international: 00.33.3.89.26.90.00  
**Appel de détresse de poison la Belgique:** Tel. 070 245 245  
**Producteur:** Druck-Chemie GmbH, Wiesenstr. 10, D - 72119 Ammerbuch  
Tel.: (+49)7032/9765-0, Fax: (+49)7032/9765-24  
web: www.druckchemie.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS



Xn - Nocif

**Pour l'homme:** Le préparation n'est pas classée comme dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

Dangereux. Le produit ne risque de brûler ou de produire des mélanges inflammables que s'il est chauffé à des températures supérieures au point d'éclair.

Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Pour l'environnement:** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Classé :** Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique de la préparation:** Mélange complexe d'hydrocarbures aliphatiques, aromatiques et naphéniques avec des émulsifiants et des agents anti-corrosion. Benzène <0,1 %. Benzène <0,1 % w/w.

N° CAS/ EINECS	Désignation chimique	Quantité %	Symboles	Les phrases R
64742-48-9 265-150-3	Naphta lourd (Pétrole), hydrotraités (C8-C9)	60-80	Xn	R10,R65,R66,R67
64742-95-6 * 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8-C9)	15-25	Xn, N	R10,R37,R51/53, R65,R66,R67
*contenir: 95-63-6 202-436-9	1,2,4-Triméthylbenzène	4-6	Xn,N	R10,R20,R36/37/38, R51/53
*contenir: 1330-20-7 215-535-7	Xylène (o,m,p)	1-3	Xn	R10,R20/21,R38
*contenir: 98-82-8 202-704-5	Cumène	0,5-1,5	Xn,N	R10,R37,R51/53, R65

## 4. PREMIERS SECOURS

**Inhalation:** Eloigner la personne touchée de la zone de danger tout en appliquant des mesures appropriées de protection respiratoire. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Faire appel à un médecin pour la suite du traitement.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement les zones touchées avec de l'eau et du savon et rincer soigneusement. Retirer les vêtements ou les chaussures fortement souillés, et les nettoyer avant de les porter à nouveau.

**Contact avec les yeux:** Rincer très longuement les yeux à l'eau jusqu'à ce que l'irritation s'arrête (environ 10 à 15 minutes). Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Ingestion:** Ne pas provoquer de vomissement. Allonger la personne et appeler immédiatement un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction:** Mousse, poudre, CO<sub>2</sub>

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:** lance à eau à grand débit.

**Recommandation:** Ne pas diriger le jet d'eau directement sur les conteneur afin d'éviter la formation excessive de mousse. Pour protéger les personnes et refroidir les conteneurs dans la zone dangereuse, utiliser un système de vaporisation d'eau. Empêcher l'approche de matériaux inflammables. Si le liquide n'a pas pris feu, vaporiser de l'eau afin de disperser les vapeurs de façon à protéger les personnes.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Mesures de protection des personnes:** Eliminer toutes les sources d'ignition. Prévenir les personnes des dangers d'explosion. Eviter le contact avec la yeux et la peau.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas déverser le produit dans les égoûts ou dans les eaux. En cas d'écoulement accidentel dans les égoûts ou dans les eaux, avertir les autorités compétentes.

**Nettoyage/récupération:** Ramasser le produit avec des substances qui absorbent les liquides, telles que terre sèche, sable, ou produit absorbant, puis le récupérer ou l'éliminer.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Date d'impression: 30.04.08

Page 2/4

Nom commercial: **Vegetal** N°.:03137999

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### MANIPULATION

**Recommandations de sécurité:** Stocker dans des fûts bien fermés. Veiller à la bonne aération du local. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Recommandations pour la protection contre l'incendie et les explosions:** Tenir à l'abri de toute source d'ignition, et prendre des mesures contre la formation de charges électrostatiques.

#### STOCKAGE

**Exigences relatives aux entrepôt et conteneurs:** Local frais, bien aéré dans une zone autorisée.

**Stockage avec d'autres produits:** Pas avec des agents oxydants.

**Autres recommandations quant aux conditions de stockage:** Néant.

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Informations complémentaires en vue de l'aménagement des installations techniques:** Veiller à la bonne aération du local.

Composants comportant des valeurs limites à contrôler, liées au poste de travail:

N° CAS	Désignation chimique	%	Nature	Valeur	Unité
64742-48-9	Naphta lourd (Pétrole), hydrotraités (C8-C9)	60-80	VME / VLCT (ou VLE)	1000 /1500	mg/m3
64742-95-6 * 265-199-0	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8-C9)	15-25	VME (recommandée)	20	ppm
*contenir: 95-63-6	1,2,4-Triméthylbenzène	4-6	VME	20 / 100	ppm / mg/m3
*contenir: 1330-20-7	Xylène (o,m,p)	1-3	VME/VLCT	50 / 100	ppm
*contenir: 98-82-8	Cumène	0,5-1,5	VME/VLCT	20 / 50	ppm

**Xylène (o,m,p) :** TMPn°.: 4 bis,84. FTn°.: 77, H

**Cumène :** TMPn°.: 84, H

**1,2,4-Triméthylbenzène :** TMPn°.: 84.

Mesures générales: Si les concentrations dans l'air ambiant dépassent les taux indiqués ci-dessus, et ce malgré la mise en place de mesures de précaution techniques, installer un système d'aspiration. Ne pas fumer.



**Protection des voies respiratoires:** Appareil respiratoire avec filtre "A".

**Protection des mains:** Gants en caoutchouc résistant aux produits chimiques. Nitrile(>0,45mm) perméable 30 min, Viton perméable > 480 min.

**Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques.

**Protection corporelle:** Vêtements de protection à manches longues.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect:** liquide  
**Couleur:** Incolore - clairement jaunâtre  
**Odeur:** spécifique

	Valeur / plage	Unité	Méthode
<b>Modifications d'état</b>			
- Point / régime de fusion:	env. -10	°C	
- Point / domaine d'ébullition:	140-260	°C	
- Point éclair:	30	°C	DIN 51758
- Auto-inflammation:	>240	°C	Pensky-Martens

**Risque d'explosion:** Il peut se former des mélanges vapeur/air explosifs.

limite inférieure d'explosibilité: 0,7 vol%

limite supérieure d'explosibilité: 6,5 vol%

**Pression de vapeur à 20°C:** 0,05 kPa

**Masse volumique à 20°C:** 0,784 g/cm<sup>3</sup>

**Viscosité à 20°C:** 1,14 mm<sup>2</sup>/s

**Solubilité dans l'eau à 20°C:** miscible (émulsion)

**Autres données:** Le produit n'est pas auto-inflammable.

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Date d'impression: 30.04.08

Page 3/4

Nom commercial: **Vegetal** N°.:03137999

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Éviter les flammes ouvertes ainsi que toute autre source d'ignition.

**Réactions dangereuses:** Avec des puissants agents oxydants.

**Produits de décompositions dangereux:** Aucun, si l'utilisation est conforme aux prescriptions.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

### Composants Naphta lourd (Pétrole), hydrotraités (C8-C9) Valeurs

DL50 (adm. orale chez le rat) > 2000 mg/kg

DL50 ( adm. dermal chez la lapin) >2000 mg/kg

### Composants Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8-C9) Valeurs

DL50 (adm. orale chez le rat) - >3000 mg/kg

DL50 ( adm. Percutanée chez la lapin) - >3160 mg/kg

La toxicité est évaluée sur la base d'essais réalisés avec des composés chimiques similaires.

### **Réaction primaire d'irritation:**

**Sur la peau:** Effet légèrement toxique. En cas de contact fréquent et durable, le produit peut provoquer un dessèchement et une desquamation, risquant de se traduire par une inflammation cutanée (dermatite). Irritant pour la peau.

**Sur les yeux:** Provoque une gêne oculaire, mais n'induit en aucun cas de lésion des tissus oculaires.

**Après inhalation:** Si les vapeurs atteignent une concentration supérieure aux valeurs limites indiquées pour le poste de travail, elles provoquent une irritation des yeux et des voies respiratoires. Elles peuvent également être à l'origine de maux de tête, vertiges et troubles du système nerveux central.

**Après ingestion:** D'infimes quantités atteignant les poumons après ingestion ou vomissement du produit peuvent provoquer une oedème pulmonaire ou une inflammation des poumons.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'est pas exclu que le produit exerce des effets toxiques sur les organismes aquatiques. Ne pas déverser le produit dans l'eau souterraine, les eaux ou les égoûts.

Biologiquement facilement dégradable

CL50 (poisson, 96 h): 10 - 100 mg/l.

IC50 algues : 10 - 100 mg/l.

## 13. ELIMINATION

Produit:

**Recommandations:** Se conformer aux prescriptions des autorités locales, ou traiter comme un déchet spécial.

N° de code de la substance résiduelle: 140603

Emballages non nettoyés:

**Recommandations:** Les emballages doivent être entièrement vidés et remis au fournisseur.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport par route ADR / RID et GGVS / GGVE (domestique et international):**

classe: 3 - Liquides inflammables.

LQ: 7

chiffre / lettre: F 1

numéro UN: 1993 - Liquide inflammable, point éclair 23°C - 61°C.

fiche danger: N° 3

Code danger : 30

Groupe d'emballage : III

**Transport par mer IMDG / GGVmer:**

classification: 3

numéro EmS: F-E, S-D

numéro UN: 1993 - Liquide inflammable, point éclair 23°C - 61°C.

Marine polluant: non

Groupe d'emballage : III

**Transport aérien ICAO-TI and IATA-DGR:**

classe: 3

Groupe d'emballage : III

numéro UN / ID: 1993 - Liquide inflammable, point éclair 23°C - 61°C.

label : inflammable liquide

Composant dangereux: Naphta lourd (Pétrole), hydrotraités (C10-C12); CAS-No.: 64742-48-9; Id.no.: 649-327-00-6 et Solvant naphta aromatique léger (pétrole) CAS-No.: 64742-95-6; Id.no.: 649-356-00-4.

# Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Date d'impression: 30.04.08

Page 4/4

Nom commercial: **Vegetal** N°.:03137999

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit est classé et marqué conformément aux directives de la C.E. (67/548/EEC et 19945/EC) dans leur version actuelle.

Lettre code et désignation du danger: **Xn - Nocif**



Symboles:

### Les phrases R :

R10 Inflammable

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Les phrases S :

S23 - Ne pas respirer les gaz / vapeurs / fumées / aérosols.

S24 - Éviter le contact avec la peau.

S43 - En cas d'incendie utiliser mousse, poudre, CO2. Ne jamais utiliser d'eau.

S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

VOC: env. 93,2 % /20°C

### Composant dangereux:

Naphta lourd (Pétrole), hydrotraités (C8-C9); CAS-No.: 64742-48-9; Id.no.: 649-327-00-6 ;

EINECS: 265-150-3 = 60-80% et

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) CAS-No.: 64742-95-6; Id.no.: 649-356-00-4 = 15-25%.

### Autres informations:

Indication: Annotation P, partie 1 valable pour ce produit ou un ou plusieurs de ces composants:

Valeur benzol: <0,1 poids % w/w, EINECS: 200- 753-7.

## 16. AUTRES DONNÉES

Ces informations se fondent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en son état lors de la livraison. Elles visent à décrire nos produits dans l'optique de la sécurité et ne constituent donc pas une garantie quant à des propriétés particulières.

### Les phrases R :

R10 - inflammable

R20 - Nocif par Inhalation

R20/21 - Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37 - Irritant pour les voies respiratoires.

R38 - Irritant pour la peau.

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer somnolence et vertiges.

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.



# TRELLEBORG

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: JJ NOIR

Coda du produit: 63CA999

#### Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: Trelleborg Coated Systems France SAS.

Adresse: 3, Rue de l'Industrie B.P. 30160.68702.CERNAY CEDEX,France.

Téléphone : +33 (0)3 89 38 43 43. Fax :+33 (0)3 89 39 89 85. Telex :.

thierry.pierre@trelleborg.com

www.trelleborg.com/rollin

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

#### Utilisation de la substance/préparation :

Nettoyant industriel pour l'imprimerie offset.

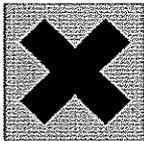
### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Inflammable.

Cette préparation présente un danger d'aspiration à cause de sa viscosité faible.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Classement de la Préparation :



Nocif

Inflammable

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 10	Inflammable.
R 65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

#### Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

#### Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
601-024-00-X	98-82-8	202-704-5	CUMENE	Xn N	10 37 51/53 65	0 <= x % < 2.5
601-025-00-5	108-67-8	203-604-4	MESITYLENE	Xi N	10 37 51/53	0 <= x % < 2.5
601-043-00-3	95-63-6	202-436-9	1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	Xn N	10 36/37/38 51/53 20	2.5 <= x % < 10
	64742-95-6	265-199-0	SOLVANT NAPhte AROMATIQUE LEGER (PETROLE)	Xn N	51/53 36/37/38 10 66 65 67	10 <= x % < 25

#### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

63CA999 - JJ NOIR

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
607-130-00-2	628-63-7	211-047-3	ACETATE DE PENTYLE		10 66	0 <= x % < 2.5
<b>Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :</b>						
603-064-00-3	107-98-2	203-539-1	ETHER MONOMETHYLIQUE DU PROPYLENE-GLYCOL		10	10 <= x % < 25
	34590-94-8	252-104-2	DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER			10 <= x % < 25

**Autres composants :**

Traces de colorant organique.

**4 - PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

**Moyen d'extinction approprié :**

Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles :**

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne jamais aspirer ce produit.

**Prévention des incendies :**

Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Éviter l'inhalation des vapeurs.

**Équipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
34590-94-8	50	308	-	-	*	84
628-63-7	50	270	100	540	-	-
107-98-2	50	188	100	375	*	84
95-63-6	20	100	50	250	-	84
108-67-8	20	100	50	250	-	84
98-82-8	20	100	50	250	*	84

**Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:**

CE	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:
34590-94-8	50	308	-	-	Peau
628-63-7	50	270	100	540	-
107-98-2	100	375	150	568	Peau
95-63-6	20	100	-	-	-
108-67-8	20	100	-	-	-
98-82-8	20	100	50	250	Peau

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006):**

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
34590-94-8	50 ml/m3	310 mg/m3	1(I)	DFG, EU

628-63-7	50 ml/m3	270 mg/m3	1(I)	DFG, EU, Y	
107-98-2	100 ml/m3	370 mg/m3	2(I)	DFG, Y	
95-63-6	20 ml/m3	100 mg/m3	2(II)	DFG, EU, Y	
108-67-8	20 ml/m3	100 mg/m3	2(II)	DFG, EU, Y	
98-82-8	20 ml/m3	100 mg/m3	2,5 (I)	EU, H, Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
34590-94-8	100 ppm	150 ppm	-	-	-
628-63-7	50 ppm	100 ppm	-	-	-
107-98-2	100 ppm	150 ppm	-	-	-
95-63-6	25 ppm	-	-	-	-
108-67-8	25 ppm	-	-	-	-
98-82-8	50 ppm	-	-	-	-

**Protection respiratoire :**

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

**Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

**Protection des yeux et du visage :**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

**Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

Etat Physique :	Liquide Fluide.
<b>Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :</b>	
pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	185 °C.
Intervalle de Point Eclair:	23°C. < Point d'éclair <= 55°C.
Point d'éclair :	50.00 °C.
Pression de vapeur :	compris entre 110kPa et 175kPa.
Densité :	< 1
Hydrosolubilité :	Soluble.
<b>Autres informations:</b>	
Point/intervalle de fusion :	non concerné.
Température d'auto-inflammation :	370 °C.
Point/intervalle de décomposition :	non concerné.

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**Conditions à éviter :**

Milieu oxydant.

**Matières à éviter :**

Agents oxydants forts.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

#### En cas d'exposition par inhalation :

Les concentrations de vapeurs supérieures à celles recommandées dans les seuils d'exposition peuvent être irritantes pour les yeux et les voies respiratoires.

#### En cas d'ingestion :

L'aspiration accidentelle de faibles quantités de liquide dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peut provoquer des bronchopneumonies ou des œdèmes pulmonaires. Toxicité minimale.

#### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Eviter un contact prolongé pouvant amener une irritation locale.

#### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritant pour les yeux.

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

#### Écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

#### Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

Le code de déchet de ce produit est "08 XX XX". L'utilisateur doit prendre en compte les conditions d'utilisation pour déterminer le code déchet du produit après usage. Veuillez SVP vous référer à la nomenclature Déchets de la Directive 2001/118/CE.

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(solvant naphte aromatique léger (pétrole))

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.
	3	F1	III	3	30	LQ7	274 330 601 640E



IMDG	Classe	2°Étiq	Groupe	QL	FS	Dispo.
	3	-	III	5 L	F-E,S-E	223 274 330 944 955

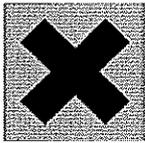
\*Polluant Marin P

IATA	Classe	2°Étiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	3	-	III	309	60 L	310	220 L	A3 A148
	3	-	III	Y309	10 L	-	-	-

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :



Nocif

Inflammable

Contient du :

265-199-0	SOLVANT NAPhte AROMATIQUE LEGER (PETROLE)
-----------	---

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 10	Inflammable.
R 65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
S 23	Ne pas respirer les gaz.
S 23	Ne pas respirer les fumées.
S 23	Ne pas respirer les vapeurs.
S 23	Ne pas respirer les aérosols.
S 24	Éviter le contact avec la peau.
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S 62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Polluant Marin P.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 4 Bis	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.
Tableau N° 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
Tableau N° 84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée, article R 241.50 du Code du Travail:

Salariés affectés à certains travaux concernés par les décrets pris en application de l'article L 231.2 (2°) du Code du Travail :

- Agents chimiques dangereux : Décret du 23/12/2003.

Salariés assurant de façon habituelle les travaux concernés par la surveillance médicale spéciale (arrêté du 11/07/1977), et les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition aux agents suivants :

- Benzène et homologues.

Nomenclature des Installations classées (France):

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
1431	Liquides inflammables (fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration)	A	3
1432	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de).		
	1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est :		
	c) Supérieure ou égale à 10 000 t pour la catégorie B, notamment les essences y compris les naphtes et kérosènes, dont le point éclair est inférieur à 55°C (carburants d'aviation compris)	AS	4
	2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :		
	a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m3 .	A	2
	b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m3 mais inférieure ou égale à 100 m3 .	DC	
1433	Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)		

	A.- Installations de simple mélange à froid : Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est :		
	a) supérieure à 50 t	A	2
	b) supérieure à 5 t, mais inférieure à 50 t	DC	
	B.- Autres installations Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est :		
	a) supérieure à 10 t	A	2
	b) supérieure à 1 t, mais inférieure à 10 t	DC	
1434	Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution)		
	1. installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles ou des réservoirs des véhicules à moteur, le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1) étant :		
	a) supérieur ou égal à 20 m <sup>3</sup> /h	A	1
	b) supérieur ou égal à 1 m <sup>3</sup> /h, mais inférieur à 20 m <sup>3</sup> /h	DC	1
	2. installations de chargement ou de déchargement desservant un dépôt de liquides inflammables soumis à autorisation	A	

**16 - AUTRES DONNÉES**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

R 10	Inflammable.
R 20	Nocif par inhalation.
R 36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.